REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASA DU CANAL DE CORBERE
23 Avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026 - 4

Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatorze janvier à 17h30, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au siège administratif, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents : MM. BRUZY Didier, MAILLOLS Pascal, Jean-Pierre SAURIE, Pascal BRUZY, Daniel MARTY, Jean REIG, José COLCHERO, Marc MARTY Syndics titulaires, Jean-Charles BARBOTEU, Syndics suppléants

Représentés : M. BIANCHINI Marc par BRUZY Didier

Monsieur Pascal MAILLOLS a été nommé secrétaire.

Le président présente le projet de budget 2026 et son rapport explicatif. Il explique que le budget 2026 s'établit à 1 356 492.49 € en section de fonctionnement et 624 404.07 € en section d'investissement.
Il explique que suite à l'affichage du projet de budget, aucune observation n'a été émise par les adhérents de l'ASA et que ce budget intègre les résultats de l'année 2025.
Le président propose donc aux syndics de passer au vote.
Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- **Approuve le budget primitif 2026 et son rapport explicatif.**
- **Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 14 janvier 2026

LE PRESIDENT,

Nombre de voix

En exercice : 12

qui ont voté : 9

Date de la convocation

Le 12 décembre 2025

OBJET

VOTE
DU
BUDGET
2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en DDTM

Le 15 janvier 2026

et publication

Le 15 janvier 2026